



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 octobre 2025**

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

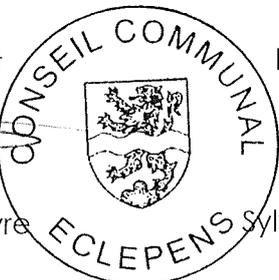
- vu le préavis N° 06/2025 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour

**décide**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation des stations de récolte d'ordures ménagères N° 4 de la Rapille-ouest, N° 5 La Gare, N° 9 Chemin des Vignes et N° 10 La Rapille-est,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 16'000.00 pour ces travaux,
- de prélever cette somme de CHF 16'000.00 sur les fonds propres et disponibilités financières pour l'exécution des travaux,
- de porter cette dépense au compte de résultat 2025.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2025.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire   
Bertrand Favre  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 octobre 2025**

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

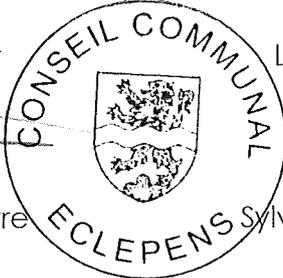
- vu le préavis N° 07/25 de la Municipalité,
- vu la réalisation des travaux de construction de la buvette et des vestiaires du Football Club,
- considérant le dépassement des coûts documenté,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- **de refuser le préavis.**

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2025.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire   
Bertrand Favre  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 octobre 2025**

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 08/2025 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

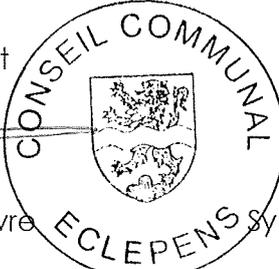
**décide**

- **d'abroger l'article 39a du règlement de Conseil communal d'Eclépens du 28 janvier 2015,**
- **d'appliquer cette modification dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, début de la prochaine législature.**

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2025.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire 

Bertrand Favre  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 8 octobre 2025**

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 09/2025 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- **d'adopter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.**

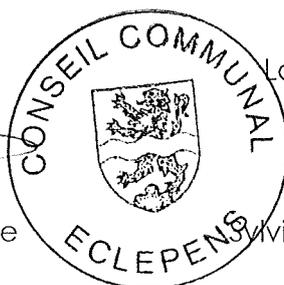
Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2025.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

La secrétaire

  
Bertrand Favre



  
Sylviane Chappuis